

Information sur le Projet d'histoire orale de la DUA pour les personnes interviewées

Titre du Projet:

Programme de Formation de l'ICA: Comprendre et utiliser la Déclaration universelle sur les archives

Responsable du Projet

Margaret Crockett, Responsable de la Formation à l'ICA, crockett@ica.org

Participant·es au Projet

Personnes ayant écrit le matériel pédagogique:

Margaret Crockett, Responsable de la Formation à l'ICA

Claude Roberto, Présidente, Groupe d'Experts en sensibilisation de l'ICA

Karen Anderson, Membre, Section pour l'Enseignement de l'Archivistique et la Formation des Archivistes de l'ICA

Intervieweurs:

Des entrevues individuelles seront menées par des membres du Groupe des Nouveaux Professionnels de l'ICA.

Description du cours:

Une introduction à la Déclaration universelle sur les archives, son développement, son contenu et les stratégies d'utilisation de la DUA pour sensibiliser aux archives et soutenir les archivistes et les gestionnaires de documents dans leurs responsabilités professionnelles.

But du cours:

Fournir aux apprenants une compréhension et une connaissance approfondies de la Déclaration universelle sur les archives. Sensibiliser à la DUA, pourquoi et comment elle a été développée. Donner un aperçu de la manière avec laquelle elle peut être utilisée pour gérer les documents et les archives et sensibiliser à l'importance des archives en vue d'appuyer la bonne gouvernance, les droits des citoyens et la mémoire culturelle.

Objectifs du cours

À l'issue de ce cours, les participants seront en mesure de:

- Décrire le contenu de la Déclaration universelle sur les archives;
- Donner l'histoire de la Déclaration universelle sur les archives et de son adoption par l'UNESCO;
- Discuter du rôle de l'ICA dans l'élaboration et la promotion de la Déclaration universelle sur les archives;
- Utiliser la Déclaration universelle sur les archives comme outil d'évaluation d'un programme d'archives;
- Discuter des stratégies d'utilisation de la Déclaration universelle sur les archives lors de la sensibilisation à l'importance des archives dans leur propre pays ou cadre organisationnel

Participation des personnes interviewées

Après le premier contact, fait principalement par e-mail, la personne interviewée recevra une copie des questions d'entrevue pour se préparer à l'entretien. Les entrevues individuelles auront lieu dans un lieu de rencontre pratique pour chaque participant et dureront environ une demi-heure, y compris le temps d'installation. Les entretiens seront enregistrés en format .wav ou .mp4. Le contact avec les personnes interviewées après les entrevues sera maintenu par e-mail.

Utilisation des entrevues dans le cadre du cours du Programme de Formation de l'ICA «Comprendre et utiliser la Déclaration universelle sur les archives»

Les versions finales et éditées des entrevues seront mises à la disposition des étudiants sur le système de gestion de la Formation de l'ICA; elles seront présentées lors de formations en face à face et/ou utilisées à des fins de sensibilisation par l'ICA comme ressources vidéo ou audio. Une transcription du contenu sera également fournie, afin de faciliter l'accès aux entrevues pour les étudiants qui peuvent disposer d'une largeur de bande limitée pour l'accès à internet ou être autrement empêchés d'accéder à des fichiers volumineux. Les enregistrements des entrevues peuvent être édités pour respecter la limite de taille de fichier maximale de la plateforme d'apprentissage.

Droits d'auteur

Les personnes interviewées accepteront de céder au Conseil International des Archives tous les droits d'auteur sur leur contribution pour utilisation dans tous les médias. Cela n'affectera pas leur droit moral à être identifiées comme «interprète» conformément à la législation sur les droits d'auteur, la conception et les brevets.

Protection de la vie privée

Les personnes interviewées seront identifiées par leur titre, leur nom et leur rôle professionnel dans l'enregistrement de l'entretien. Les coordonnées personnelles ne seront pas publiées sur la plateforme d'apprentissage en ligne. Nous devons conserver les coordonnées personnelles de

base pour nous assurer de pouvoir rejoindre les personnes interviewées au cas où nous souhaiterions changer la façon avec laquelle nous utilisons les enregistrements. Les droits à la vie privée des personnes interviewées, en particulier ceux énoncés dans le Règlement général de 2018 sur la protection des données de l'Union européenne, seront protégés.

« Information sur le Projet d'histoire orale de la DUA pour les personnes interviewées » droits d'auteur Conseil International des Archives, 2020, mis à disposition sous un contrat Creative Commons, attribution non commerciale- 4.0.